

Vendredi 29 juin 2012

dossier de presse

## **Visite technique de fin de chantier du collège de Veauche**

par **Bernard BONNE**, Président du Conseil général de la Loire

**Paul Salen**, Député de la Loire, 1<sup>er</sup> Vice président

Conseiller général du canton de Saint-Galmier

**Gilles Artigues**, Vice-président chargé de l'éducation

et de la jeunesse

**Un établissement moderne garantissant des conditions d'enseignement adaptées** \_\_\_\_\_ **2**

**Un projet exemplaire en matière de développement durable** \_\_\_\_\_ **3**

Un bâtiment « durable » et fonctionnel \_\_\_\_\_ 3

Le bois au cœur du projet \_\_\_\_\_ 4

Des consommations d'eau et énergétiques réduites \_\_\_\_\_ 5

Des stationnements mutualisés et des modes doux de déplacements privilégiés \_\_\_\_\_ 6

**Les dates et chiffres clés de la construction** \_\_\_\_\_ **7**

**contact presse :**

Pierre Chappel  
04 77 48 42 38  
06 21 12 25 47  
pierre.chappel@cg42.fr

## **Un établissement moderne garantissant des conditions d'enseignement adaptées**

L'établissement est implanté sur une parcelle de 4 hectares située en périphérie de la commune, à proximité des équipements sportifs municipaux, du groupe scolaire Marcel Pagnol et du Pôle enfance jeunesse.

Conçus pour accueillir initialement 700 élèves, les bâtiments sont toutefois extensibles et pourront éventuellement recevoir 100 collégiens supplémentaires. L'établissement comprend notamment :

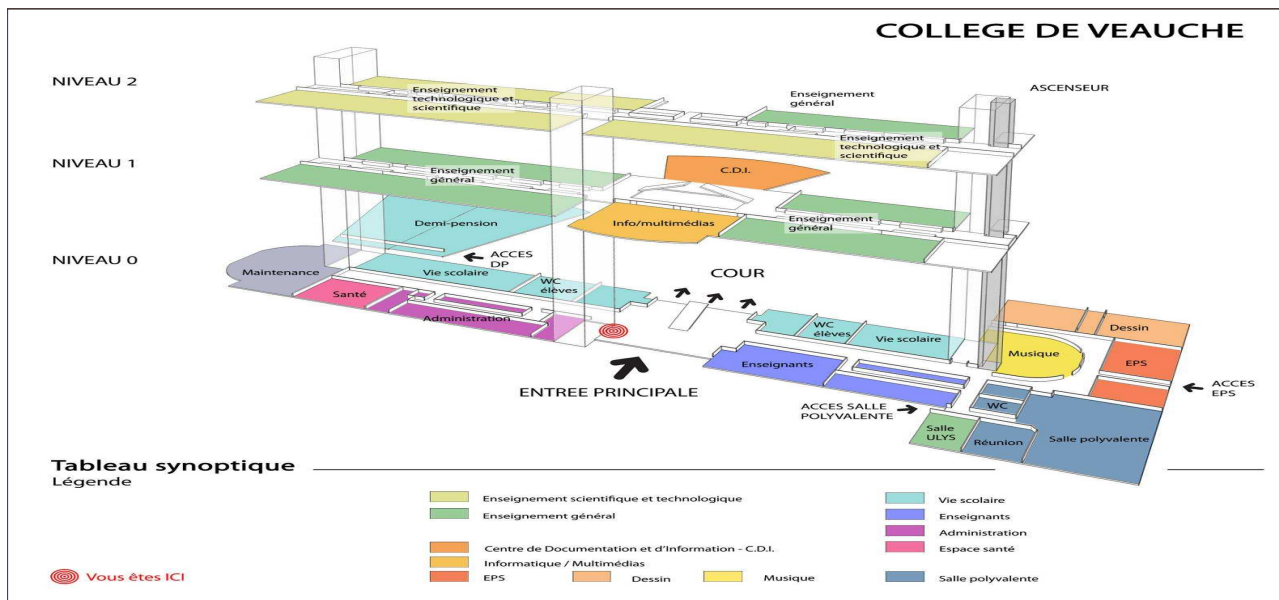
- des locaux d'enseignement général, technologique, scientifique, sportif et artistique
- des locaux administratifs
- des locaux de vie scolaire
- un centre de documentation et d'information (CDI)
- une grande salle informatique
- un pôle médico-social
- un espace professeurs



© Conseil général de la Loire

L'aménagement paysager des espaces extérieurs, jusqu'en limite de clôture, est réalisé par le Conseil général de la Loire alors que les accès au site (véhicules, cars, deux-roues et piétons), le parking, ainsi que les abords extérieurs de l'établissement sont pris en charge par la ville de Veauche. Le projet intègre également la création d'un restaurant scolaire de 600 rationnaires qui fonctionnera en préparation sur place.

Le collège a été conçu avec le souci permanent de mettre à la disposition de l'équipe pédagogique, des personnels de maintenance, et des usagers (élèves, parents...) des locaux accueillants, fonctionnels, adaptés aux activités qui s'y dérouleront : activités d'enseignement, vie scolaire, administration...



Le nouveau collège se veut aussi exemplaire en matière d'accessibilité des personnes handicapées (personnes à mobilité réduite et autres types de handicap) et dans le domaine de la sécurité des personnes.

Le collège de Veauche s'intègre à proximité d'infrastructures municipales accueillant diverses activités :

- sportives : présence à proximité d'équipements sportifs municipaux
- scolaires et périscolaires : école maternelle, école élémentaire et Pôle enfance jeunesse

L'un des enjeux de cette opération consiste donc à proposer un ensemble cohérent dans sa perception et dans son insertion dans le site retenu.

## Un projet exemplaire en matière de développement durable

### Un bâtiment « durable » et fonctionnel

Le bâtiment a été conçu, sur deux niveaux, pour limiter les emprises au sol, limiter les déperditions thermiques par la faible surface de façades et minimiser les coûts.



© Conseil général de la Loire

La conception des différents niveaux avec une circulation centrale, qui dessert des classes de part et d'autre, est la plus économe. L'absence de cloisonnements « en dur » entre salles rend le bâtiment très évolutif. La possible extension de 6 classes au nord est totalement intégrée.

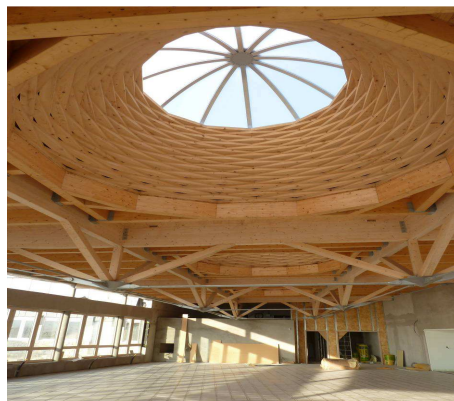
L'esthétisme du bâtiment a été imaginé pour ne pas trop augmenter la trace urbaine : la toiture est végétalisée et les façades habillées de terre cuite.

L'organisation des espaces et le projet retenu :

- permet la transformation ou l'agrandissement des locaux en fonction de l'évolution de la pédagogie (intégration de l'informatique et des nouvelles technologies, travail en équipe...)
- prend en considération l'évolution possible des effectifs (possibilité d'agrandir les pôles spécialisés en utilisant des salles banalisées situées à proximité, localisation proche des salles de demi-groupe afin de permettre des fusions ou des réorganisations futures...)

## Le bois au cœur du projet

L'utilisation du bois occupe une place primordiale dans la réalisation de ce nouvel établissement.



© Archipente

Le bois en tant qu'élément de construction : 968 m3 de bois de structure ont été utilisés :

- \* Mur ossature bois : 50 m3 de bois massif du Nord.
- \* Poutres en lamellé collé: 570 m3 de bois du Nord.
- \* Platelage, caisson de toiture, console bois, chevrons, plancher bois massif : 348 m3 de bois de pays.

Le bois en tant qu'énergie renouvelable : le collège et les logements utilisent des chaudières bois (fournissant 80 % des besoins)

- \* Puissance de la chaufferie du collège : 200 kW pour la chaudière bois et 225 kW pour la chaudière gaz
- \* Puissance de la chaufferie des 3 logements : 35 kW pour la chaudière bois.
- \* Volume des silos du collège : 26 à 28 tonnes, des logements : 5,3 tonnes.
- \* Autonomie minimale (période la plus froide) des silos 29 jours pour le collège et 33 jours pour les logements.

## **Des consommations d'eau et énergétiques réduites**

Les efforts ont porté principalement sur :

### ***L'isolation***

L'isolation renforcée est constituée de 270 mm de laine minérale dans les murs et de 250 mm en toiture.

### ***L'étanchéité***

#### ***- L'étanchéité de couverture***

Il s'agit d'une membrane d'étanchéité sans PVC qui permet une mise en œuvre pour toute pente supérieure à 3%.

La végétalisation de cette 5ème façade, outre son aspect esthétique sert de bouclier thermique et d'absorption - évaporation d'une partie des eaux pluviales puis de déphasage du rejet des eaux de toiture.

#### ***- L'étanchéité à l'air***

La nouvelle réglementation thermique RT (Réglementation Thermique) 2012 prévoit l'obligation de traiter l'étanchéité à l'air des bâtiments neufs d'enseignement secondaire pour les permis déposés à partir du 28 octobre 2011. Ces règles ont été anticipées pour ce projet et les mesures effectuées ont donné des résultats remarquables

### ***La gestion des eaux***

Elle comprend principalement :

- La récupération des eaux de toiture pour les sanitaires élèves
- La rétention des eaux pluviales au moyen d'un bassin de rétention végétalisé de 470 m<sup>3</sup> pour limiter à 15 l/s les rejets dans le collecteur municipal
- La création d'une mare pédagogique en fond de bassin de rétention

### ***L'éclairage***

- *L'éclairage naturel et la mise en place de puits de lumière*

L'apport de lumière naturelle dans les circulations et les salles de classes (à l'opposé des fenêtres) depuis la toiture a été privilégié par la pose 106 tubes de lumière, (Solarspot).

- *L'optimisation de l'éclairage artificiel* par :

- l'utilisation de sources lumineuses fluorescentes

- la création dans les salles de classe d'un circuit d'éclairage spécifique pour les luminaires situés le long de la façade permettant de ne pas éclairer toute la pièce en fonction de l'éclairage naturel

### ***L'installation de panneaux photovoltaïques***

Une centrale photovoltaïque de 360 m<sup>2</sup> pour une puissance de 65 kWc et une production estimée de 70 000 kW/h/ana a été installée. Le financement et la revente de l'énergie sont assurés par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Loire (SIEL).

- ***La mise en place d'une gestion technique centralisée*** qui permet :

- la programmation des températures de chauffage souhaitées en fonction des horaires dans chacun des locaux par le biais de synoptiques.

- la gestion des commandes d'éclairage des circulations ; centralisation des alarmes techniques et des indications des différents compteurs.

### ***La ventilation***

Le renouvellement d'air neuf est assuré par des centrales double flux assurant le soufflage et l'extraction dans les locaux. Ces centrales permettent de limiter les déperditions engendrées par le renouvellement d'air, par une récupération d'énergie de plus de 90%.

## **Des stationnements mutualisés et des modes doux de déplacements privilégiés**

La commune de Veauche gère les aménagements extérieurs aux abords du collège. A proximité du collège sont déjà implantés un pôle enfance, une école primaire et un gymnase.

Viendront bientôt, s'ajouter un pôle multi-accueil, un terrain de sports extérieur et un second gymnase créant ainsi un vrai pôle sportif sur la zone.

L'organisation des déplacements et des stationnements repose sur les éléments suivants :

- la mutualisation des parkings pour l'ensemble des équipements
- la gare routière des bus, coté sud, le plus près possible de l'arrivée des véhicules pour limiter les circulations des véhicules
- la création de deux espaces de dépose-minute au sud et au nord de la zone, séparés des parkings VL.
- la création d'une voie pour les vélos en provenance du centre-ville qui ne coupe pas le flux des bus
- une forte végétalisation des abords permettant une mise en valeur paysagère du collège

## Les dates et chiffres clés de la construction

### *Les dates marquantes :*

- ✓ Choix de la commune : 23 juin 2008
- ✓ Choix de l'architecte : 27/07/2009
- ✓ Début des travaux : 04/10/2010 pour une durée de 20 mois
- ✓ Mise en service : **rentrée de septembre 2012**

### *Le collège en chiffres :*

- ✓ Capacité de 700 élèves
- ✓ 36 salles de classe, 1 CDI, 2 salles de permanence et 1 salle polyvalente avec entrée indépendante
- ✓ Capacité de la demi-pension : 600 repas par jour
- ✓ 3 logements de fonctions
  
- ✓ Coût total de **15.379 millions d'euros** décomposé comme suit :
  - travaux : 14.9 millions € TTC
  - matériel informatique et pédagogique : 178 163 € TTC
  - mobilier et petit matériel : 300 435 € TTC
  
- ✓ Dotation de fonctionnement : 94 000 € TTC
  
- ✓ Intervention de plus de 40 prestataires ou entreprises dans le cadre de cette création de collège